



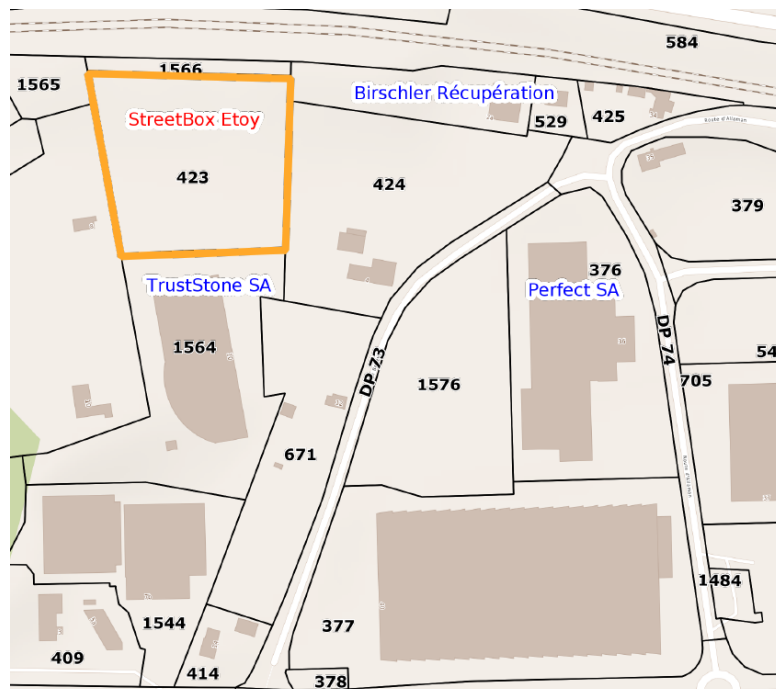
PREAVIS de la Municipalité au Conseil Communal No 06/2018

Relatif à une demande de crédit de CHF 222'500.- pour la réalisation des travaux de bouclage de la conduite d'eau potable en Courta Rama

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers

PRÉAMBULE

La parcelle N° 423, En Courta Rama, fait l'objet de la construction d'un projet de deux importants bâtiments destinés à la location ou à la vente de box pour des entreprises. L'alimentation en eau potable et la défense incendie du secteur doit donc être mise en place dans une perspective globale d'équipement pensé pour l'ensemble de ce secteur de Littoral Parc.



La société StreetBox Etoy a démarré les travaux de construction de ces deux bâtiments de box pour entreprise en juillet dernier. Les premiers éléments doivent être livrés dès mi-mars 2019.

SITUATION ACTUELLE

Voir plan-projet N° 1593/14.

En 2013, puis 2015, dans le cadre de la construction du bâtiment TrustStone SA situé sur la parcelle N° 1564, une conduite a été posée en diamètre 204.6 mm, afin de l'alimenter et de la défendre contre l'incendie. La borne-hydrant (BH) N° 103 avait été déplacée et une nouvelle BH N° 149 avait été installée à cette occasion.

A cette époque, une attente avait également été posée avec ce même calibre jusque sur la parcelle N° 423 (point A) de façon à préparer l'équipement de cette parcelle et à sortir de la route d'accès pour ne pas devoir y recréuser ultérieurement. Il s'agissait alors de la première étape de l'équipement global du secteur.

Le présent projet consiste à réaliser la deuxième étape.

SITUATION PROJETEE

Le développement de la parcelle N° 423 nécessite une infrastructure performante au niveau de la défense incendie. La situation est conforme à ce qui était attendu et prévu dans le cadre du Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) approuvé par les instances cantonales en 2011.

Le PDDE prévoyait la réalisation d'un bouclage entre le point A et le Nord du chemin de Bellevue. Ce bouclage permettra non seulement d'équiper la parcelle N° 423, mais également de préparer l'équipement pour les parcelles N° 1565 et 424 et, de manière générale, de renforcer la défense incendie dans le secteur.

Le projet prévoit donc la pose d'une conduite sur le tronçon A-B-C-D-E, en PE de diamètre 250/204.6 mm. Une nouvelle BH est prévue au point C. Le nombre et la position des BH ont été examinés sur place et validés par l'inspecteur SDIS et le SIS Morget.

Une attente est prévue sur le tronçon B-F, qui permettra d'installer une BH ultérieurement en vue de la défense incendie de la parcelle 1565, si celle-ci devait se développer à l'avenir ou pour compléter la défense incendie de la parcelle N° 423 selon les activités effectives des entreprises qui occuperont ces locaux.

Une vanne Combi à 3 voies est prévue au point E de façon à disposer d'un maximum de souplesse dans l'exploitation future du réseau.

De manière générale, le projet permet donc de quasiment achever l'équipement de ce secteur, de garantir une alimentation et une défense contre l'incendie performante, ceci en parfaite conformité avec le PDDE.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le devis est divisé en 2 chapitres :

- Le **chapitre 1** concerne les travaux requis par le projet de construction sur la parcelle N° 423. Sur les plans, il s'agit des tronçons A-B-C, B-F et la pose de la nouvelle BH au point C.

Le présent devis tient compte d'une réalisation lors des travaux de construction sur la parcelle N° 423 afin d'équiper tout de suite le secteur et de ne pas devoir recreuser dans des aménagements récents. Selon le plan de réalisation du projet, ces travaux devraient démarrer incessamment sous peu et devraient être quasi terminés lorsque le présent préavis sera présenté au Conseil.

La Municipalité autorisera ces travaux qu'à l'issue des négociations en cours avec les promoteurs sur leurs financements.

Les travaux de terrassements de cette partie seront réalisés par l'entreprise mandatée par les promoteurs pour la construction des bâtiments, alors que l'entreprise d'appareillage est celle qui a été retenue par la Commune pour l'ensemble du projet à la suite de notre appel d'offre de septembre dernier.

- Le **chapitre 2** concerne la prolongation de cette conduite sur le tronçon C-D-E pour finaliser le bouclage de la zone. Lors de la réalisation de ce bouclage, un transfert des prises existantes alimentant les bâtiments des parcelles N° 415 et 518 sera réalisé pour simplifier le réseau.

Ces travaux pourraient être réalisés ultérieurement à la seule condition que le renouvellement de l'eau dans la conduite soit garanti (soutirage suffisant au point C). Pour éviter des risques sanitaires sur le réseau, la Municipalité a décidé de finaliser ce bouclage rapidement, si possible avant la mise en service des premiers box.

Notes complémentaires :

- Pour permettre à la Commune de développer la mobilité douce dans ce secteur, un droit de passage a été convenu avec les propriétaires des parcelles StreetBox sur la route privée située au nord le long de la ligne CFF. La Municipalité a prévu de poser un tube en réserve dans la fouille des travaux de bouclage en vue de développer à moyen terme le réseau d'éclairage public dans ce secteur.
- Nous étudions avec les architectes du projet d'utiliser la fouille liée à la prolongation de la conduite sur le tronçon C-D-E pour effectuer le raccordement Swisscom entre le rondpoint En Bellevue et les nouveaux bâtiments. Ce coût, estimé à CHF 8'000.- serait à la charge du promoteur.
- La pose de revêtements de chaussée et autres aménagements de surface n'ont pas été estimés dans le présent devis et font partie des imprévus.

Avec une mise en service du projet StreetBox dès mi-mars 2019, les travaux de réalisation du bouclage et des aménagements accessoires vont être difficiles à planifier, car une partie du travail doit absolument se faire avec des températures supérieures à 5 degrés.

COÛTS DES TRAVAUX

Désignation	Travaux subventionnés	Travaux non subventionnés	Coûts pour préavis
Chapitre 1 - Travaux sur la parcelle 423			
A - Travaux de terrassement	CHF 44 000		
TVA 7.7 %, arrondie	CHF 3 400		
B - Fourniture et pose de la conduite et de la borne-hydrant	CHF 35 800		
TVA 7.7 %, arrondie	CHF 2 800		
C - Transfert d'une prise particulière (génie civil)		CHF 1 400	
TVA 7.7 %, arrondie		CHF 100	
D - Estimation des honoraires pour études et surveillance des travaux en fonction du coût de l'ouvrage, calculés sur la base du temps prévu pour les prestations considérées et d'un tarif horaire offert, pour un degré de difficulté n= 0.8	CHF 14 350	CHF 250	
TVA 7.7 %, arrondie	CHF 1 150	CHF 50	
Total chapitre 1	CHF 101 500	CHF 1 800	
Chapitre 2 - Finalisation du bouclage			
A - Travaux de terrassement sur la parcelle 423	CHF 35 900		
TVA 7.7 %, arrondie	CHF 2 800		
B - Fourniture et pose de la conduite	CHF 36 400		
TVA 7.7 %, arrondie	CHF 2 800		
C - Transfert d'une prise particulière (génie civil)		CHF 7 700	
TVA 7.7 %, arrondie		CHF 600	
D - Estimation des honoraires pour études et surveillance des travaux en fonction du coût de l'ouvrage, calculés sur la base du temps prévu pour les prestations considérées et d'un tarif horaire offert, pour un degré de difficulté n= 0.8	CHF 13 100	CHF 1 250	
TVA 7.7 %, arrondie	CHF 1 050	CHF 100	
Total chapitre 2	CHF 92 050	CHF 9 650	
Inscriptions des servitudes, revêtements de chaussée, autres aménagements de surface et imprévus			CHF 17 500
Coûts pour préavis	CHF 193 550	CHF 28 950	CHF 222 500
Participations et subventions attendues :			
Subvention ECA attendue sur chapitre 1			CHF -18 830
Part sur travaux de terrassement parcelle 423 financé par StreetBox (non négociable)			CHF -47 400
Part sur conduite, BH et honoraires en principe financés par StreetBox (négociation en cours)			CHF -35 270
Subvention ECA attendue sur chapitre 2			CHF -17 080
Coût réel des travaux			CHF 103 920

FINANCEMENT

Le montant du préavis porte sur l'ensemble du projet, y compris les travaux situés sur la parcelle N° 423 en cours de construction. Ceci est nécessaire pour pouvoir présenter une demande de subside à l'ECA et pour nous permettre d'imposer une entreprise agréée par la Commune pour effectuer les travaux d'appareillage de la conduite.

L'ECA a accepté le devis du projet et nous a confirmé une participation de 20% sur l'ensemble des travaux subventionnables.

Selon les objectifs de la Municipalité, le coût réel du projet après encaissement des participations du promoteur et des subventions de l'ECA serait de CHF 103'920.-.

En prenant en compte la taxe temporaire de raccordement du projet StreetBox au réseau d'eau potable d'un montant de CHF 96'000.-, encaissée en 2018 et mise en réserve, le solde effectif à financer est de CHF 7'920.-

Certes, il existe encore une incertitude de CHF 35'270.- liée aux négociations en cours avec le promoteur. La Municipalité espère pouvoir communiquer le montant exact de cette participation lorsque le présent préavis sera présenté au Conseil.

Donc le solde, compris entre CHF 7'920.- et CHF 43'190.- sera prélevé sur les disponibilités de la trésorerie communale.

AMORTISSEMENT

L'amortissement de cet investissement sera effectué en partie par les participations du promoteur et les subventions de l'ECA. Le solde sera amorti par un prélèvement au fonds de réserve « Eau ».

CONCLUSIONS

Le projet de finalisation du bouclage du réseau d'eau potable en Courta Rama permet de compléter et de terminer l'équipement de ce secteur de Littoral Parc conformément à ce qui était attendu et prévu dans le cadre du Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) approuvé par les instances cantonales en 2011.

Ce bouclage, réalisé par étapes en 2013, puis 2015, dans le cadre de la construction du bâtiment TrustStone SA pourra ainsi être finalisé en 2019 avec la construction des deux halles StreetBox Etoy. Financé par les contributions et les taxes de raccordement de ces deux projets de construction, ce bouclage pourra desservir par la suite les parcelles N° 424, 415 et 1565 en lien avec le développement de Littoral Parc.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL d'ETOY

- vu le préavis no 06/2018 de la Municipalité ;
- oui le rapport de la commission des finances ;
- oui le rapport de la commission chargée de l'étude du projet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de bouclage de la conduite d'eau potable en Courta Rama ;
2. D'allouer le crédit de CHF 222'500.- pour financer ces travaux ;
3. D'autoriser le financement de ces travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la Commune ;
4. D'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par les participations du promoteur, les subventions de l'ECA et le solde par un prélèvement au fonds de réserve « Eau » ;
5. D'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires.

Adopté par la Municipalité lors de sa séance du 12 novembre 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le syndic :  La secrétaire : 
J. M. Fernandez S. Ruchet

Délégué municipal : **M. Charly Viquerat**, municipal
Annexe : plans-projet N° 1593/14